

LOI POUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES : UNE BELLE INITIATIVE QUI PEUT ALLER ENCORE PLUS LOIN

Communiqué du Laboratoire de l'égalité – 22 janvier 2014

L'examen du projet de loi pour l'égalité femmes-hommes a débuté à l'Assemblée nationale ce lundi, après avoir été adopté au Sénat en septembre 2013. Le Laboratoire de l'égalité réitère son soutien à cette initiative du gouvernement qui vise à réduire les inégalités de traitement et d'opportunités entre les femmes et les hommes, mais propose des mesures plus ambitieuses pour que ce texte puisse jouer pleinement son rôle de garant de l'égalité.

Des sanctions plus contraignantes pour garantir la parité en politique - Même si les avancées législatives sur le non cumul des mandats devraient permettre d'aller dans le sens d'une plus grande parité en politique, les sanctions financières prévues dans la loi égalité femmes-hommes pour les partis ne respectant pas un nombre égal de femmes et d'hommes aux élections législatives ne suffiront pas à promouvoir une véritable culture de l'égalité. Le Laboratoire de l'égalité propose la suppression de la première fraction du financement public des partis en cas de non-respect de la parité sur les listes électorales.

Etendre au monde associatif le dispositif pour la parité appliqué aux fédérations sportives agréées - L'ambition de parité dans les fédérations sportives est tout à fait louable, mais elle devrait être étendue à l'ensemble du monde associatif, notamment dans le secteur de la culture.

Un congé parental réduit et strictement partagé, des modes de garde développés - Pour que les hommes recourent au congé parental autant que les femmes, la mesure consistant à réserver 6 mois du complément de libre choix d'activité au deuxième parent est insuffisante. Un partage strict s'impose, de même qu'un raccourcissement de la durée maximale du congé, afin qu'il n'éloigne pas trop longtemps les personnes du marché du travail. Les économies réalisées par cette réforme permettraient de mieux le rémunérer, le rendant ainsi plus attractif et d'étoffer l'offre d'accueil collectif de la petite enfance, afin d'offrir à un plus grand nombre de parents la possibilité de concilier plus facilement leur vie professionnelle et leur vie privée.

Pour une réforme constitutionnelle - La loi ne doit pas simplement « favorise[r] l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives, ou aux responsabilités professionnelles et sociales », elle doit le garantir. C'est pourquoi le Laboratoire de l'égalité demande qu'une réforme constitutionnelle soit engagée, qui seule permettra d'imposer la mise en œuvre de l'égalité réelle.

Enfin, le Laboratoire de l'égalité souhaite que la France **porte systématiquement son ambition d'égalité au niveau des instances internationales** où elle est présente et dans les relations qu'elle entretient avec les gouvernements étrangers.

Le Laboratoire de l'égalité rassemble 1000 hommes et femmes qui partagent une culture commune de l'égalité. Tou-tes, quelle que soit leur sensibilité politique, sont déterminé-es à mobiliser des moyens pour obtenir une mise en œuvre effective de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Les membres sont issus de différentes sphères : associations, entreprises, réseaux de femmes, fonction publique, syndicats, monde politique, recherche, médias, blogosphère...

Contacts :

Marie Fromont (Coordinatrice) 07 86 80 22 87 / marie.fromont@laboratoiredeegalite.org

Olga Trostiansky (Présidente) 06 77 02 71 26

www.laboratoiredeegalite.org